

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



"HOMI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI, 5 JUILLET, 1844

NO. 16.

La Revolution de Juillet 1830.

SUITE.

Une commission se trouvait déjà nommée pour rédiger l'Adresse en réponse au discours du prince Lieutenant-général; une seconde fut choisie pour examiner la double proposition de M. Bérard; la chambre voulut que les deux commissions se réunissent pour n'en former qu'une, et pour faire un seul et même rapport.

Voici quels étaient les membres de ces deux commissions: 1^{ère} Commission. MM. Bérard, Périer. (Augustin.) Humann, B. Delossert, le comte de Sade, le comte Sébastiani, Bertin de Vaux, de Bondy, de Tracy.

2^e Commission. MM. Villemain, Pavée de Vandœuvre, Humblot-Conté, Kératry, Dupin aîné, Mathieu Dumas, Benjamin Constant, J. Lefebvre, Étienne.

La chambre indiqua pour le même jour une séance de relevée à huit heures, pour entendre le rapport de la commission.

Les deux commissions se rassemblèrent immédiatement: le projet fut discuté article par article, et à 7 heures du soir, M. Dupin aîné fut choisi à l'unanimité pour rédiger le rapport qui devait être présenté deux heures après à la Chambre.

À 9 heures, la commission en entendit la lecture, et la rédaction en ayant été approuvée aussi à l'unanimité, on entra en séance.

Après avoir entendu le rapport, on voulait discuter de suite; mais plusieurs membres réclamèrent. M. Mauguin dit avec raison: "qu'il y a un juste milieu entre trop de précipitation et trop de lenteur." En conséquence, la Chambre ordonna que le rapport serait imprimé et distribué pour être discuté à la séance du lendemain, indiquée à cet effet à dix heures du matin.

Dans la mémorable séance du 7, la Charte fut révisée, et purgée de toutes les expressions qui, sous le précédent Gouvernement, avaient entraîné abus ou fait équivoque; on y ajouta des dispositions nouvelles; enfin elle fut complétée par l'insertion d'un article qui place les couleurs nationales dans la constitution, et par l'engagement pris de porter différentes lois organiques qui devaient en assurer la marche et le développement. (1) La chambre déclara "que le trône était vacant en fait et en droit, et qu'il était indispensable d'y pourvoir." Elle adopta une Résolution

(1) La question du maintien de la magistrature n'avait pas fait l'objet d'un doute sérieux dans la commission. Aucune modification ne fut proposée par elle au principe qui consacre son immovibilité. Mais, devant la Chambre, on essaya de porter atteinte à ce principe par voie "d'amendement." M. Duris-Dufrene fit la proposition suivante: "La magistrature sera soumise à une institution nouvelle." Cette proposition fut écartée par la question préalable, sans même obtenir les honneurs de la discussion. M. de Brigade la reprit par équivalent en proposant un article additionnel ainsi conçu: "Les juges recevront une nouvelle institution avant le 1^{er} janvier 1831." On lui objecta que déjà la question préalable venait d'être adoptée sur une proposition semblable. Alors M. de Brigade déclara se réunir à la rédaction de M. Mauguin, portant que: "Les magistrats actuels cesseront leurs fonctions dans le délai de six mois, s'ils ne reçoivent d'ici à cette époque une nouvelle institution." Et comme si c'eût été une proposition différente, il fut admis à en présenter le développement. C'était naturellement au garde des sceaux (M. Dupont de l'Eure) à prendre la parole et à donner son avis sur la question; mais, "il garda le silence." Le rapporteur, fidèle aux principes de la commission et à l'opinion qu'il avait manifesté en 1815 sur la même question, combattit l'article proposé, il fut rejeté à une très forte majorité (les quatre cinquièmes des voix environ.)

on portant que "moyennant l'acceptation de la charte-telle qu'elle venait d'être amendée et après en avoir juré l'observation en présence des Chambres LOUIS-PHILIPPE-D'ORLEANS serait appelé au trône sous le titre de Roi des Français."

La Chambre ordonna que cette Résolution serait portée à S. A. R. par tous les membres de l'assemblée.

Aussitôt tous les députés, escortés par la garde nationale, se rendirent au Palais-Royal, aux acclamations de tous les citoyens (car rien ne se faisait alors que par acclamation, tant l'adhésion était vive et générale.) M. C. Périer, n'ayant pu présider à cause de son état de souffrance, fut suppléé par M. Laffitte, qui prit la tête du cortège avec les deux autres vice-présidents. Il était cinq heures du soir.

Le Palais-Royal, témoin ja dis de si grandes scènes historiques, le fut encore de celle-ci. M. Laffitte lut au duc d'Orléans la Déclaration de la Chambre. Le prince lui répondit affectueusement, l'embrassa, et sera recordialement la main de plusieurs députés.

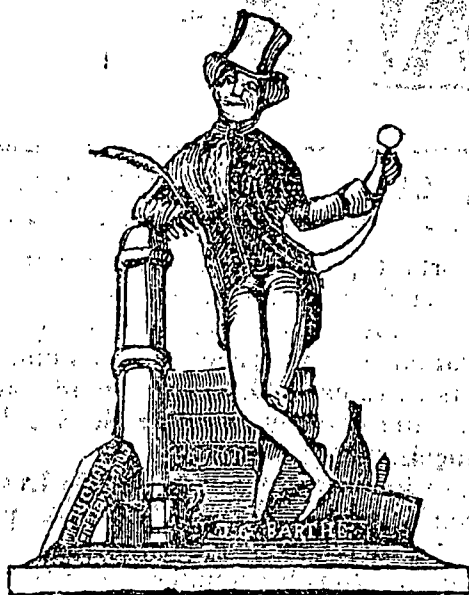
À dix heures et demie, M. le baron Pasquier, à la tête d'une députation de pairs, vint apporter l'adhésion de l'autre Chambre. Il reçut aussi la réponse du Lieutenant-général.

Le 8 on s'occupa au Palais-Royal de régler la conduite et de préparer les actes du lendemain. Dans la discussion qui s'établit à ce sujet, il fut "dit très-nettement," que la maison d'Orléans était appelée à former une "dynastie nouvelle, et non à devenir la continuation de l'ancienne; qu'il ne fallait pas s'y méprendre! qu'en effet "le duc d'Orléans était appelé non parcequ'il était Bourbon, mais parceque Bourbon; et à la charge de ne pas ressembler à ses aînés mais au contraire d'en différer essen-

LE CHARIVARI CANADIEN.

tiellement." Il dut prendre en conséquence le nom de **LOUIS PHILIPPE IER**, et non celui de Philippe VII, comme l'auraient voulu quelques-uns. On re-trancha de l'intitulé des actes royaux la formule *par la grâce de Dieu*, puisque le principe de la nouvelle monarchie allait reposer désormais, non sur l'allégation absolue du "droit divin," mais sur "un droit positif et conventionnel."

DUPIN AÎNÉ.
(à Continuer.)



Les Arts.

Plan d'un Monument de bois-blanc que le Electeurs du comté d'Yamaska se proposent d'ériger à la mémoire de la réputation politique de J. G. Barthe, Ecr. M. P. P. Aujourd'hui je donne une idée du monu-

ment que l'on érigera à la mémoire de la réputation politique de M. Barthe. Il sera massif car celui qui ne possède plus que le revenant de sa réputation trépassée est très-épais et très-lourd, sans être, homme de poids comme je l'ai déjà dit maintes et maintes fois. On distingue d'abord sur ce monument le personnel de M. Barthe appuyé sur la représentation (non de son comté), mais d'une souche dont la forme primitive a été améliorée par le ciseau de l'artiste qui s'immortalisera par la facture du monument projeté. Sur le corporel du personnel de M. Barthe on distingue des jabots; pour mieux dire, on ne voit qu'un jabot nonchalamment accoude sur la souche raffinée dont il a déjà fait mention, tenant dans sa main droite sa plume aux correspondances *franches de port* et croyant qu'en les regardant à travers son lorgnon pouvoir les faire passer pour des chefs-d'œuvres de ses amis de la Baie... Près de l'extrémité inférieure ou pédestale de M. B. sont des piles de formes et de pamphlets sur la crise ministérielle et une file de l'Aurore; tout cela est aux pieds du M. P. P. il faut donc penser qu'il ne l'a pas dans la tête; ou, que s'il l'a, qu'il n'a pas d'autre chose. Sur la face du monument qui est offerte aux regards des curieux, on voit une bouteille d'eau de cologne que doit porter le blazon de la future famille de SIR J. G. BARTHE, BART! car on va en faire chevalier, qui se dit en Anglais *knight*, (nuit) tant il est obscur et peu éclairé, ce pauvre M. P. P. Cette bouteille d'eau de cologne est la seule eau dont il se sert depuis qu'il a goûté à la bière de M. Molsen et au *porter* des signes du zodiac; il s'en sert aussi pour corriger la mauvaise odeur de la forme de M. Viger—forme qui n'est pas en odeur de sainteté, comme je vous l'ai déjà dit; mais je ne veux pas parler de la forme, de la personne de M. Viger; je ne sais s'il sent bon ou non, ce brave monsieur quelque soit un peu gâté dans sa vieillesse: toujours dois-je dire qu'il n'est pas corrompu. Qu'il soit avec Sir Charles tant qu'il voudra, jamais je n'osinuerai qu'il est vendu. —Mais, un trait de lumière vient de m'éclairer! cette eau de cologne, n'est-elle pas pour corriger l'odeur que la corruption de M. Barthe exhale? lui, par-exemple, il est acheté, corrompu et vu qu'il n'a plus de bon sens, il ne doit plus avoir de "sent" bon! et comme il ne se "sent" pas fort, il peut bien "sentir fort"! on veut donc l'annoblir? me demandez-vous oui, comme l'Angleterre récompense les traîtres et les parvenus, elle l'annoblira (âne-oblira) peut-être, par des lettres patentes, lui qui ne s'est pas anobli par ses lettres forgées! Mais revenons au monument.

Près de la base de ce chef-d'œuvre à-venir de sculpture, on exécutera en bas-relief un charivari.

Telle sera l'apparence de ce monument qui transmettra à la postérité la mémoire d'un nom qu'a perdu quelqu'un, A. D. 1844. On ne s'accorde pas encore de quel matériel on le confectonnera; les uns proposent de l'airain pour faire honneur à la noirceur de...; d'autres, du plomb pour représenter la facilité de... à plier; et enfin la plupart conseillent l'usage de bois-blanc. On fera donc un monument de bois-blanc à M. Barthe. Quand à l'inscription que portera ce morceau d'art, on délibère encore sur son adoption; il n'y a pas grand-difficulté à en choisir une: n'en choisissez point du-tout prenez de l'emblématique: mettez sur la face,

de derrière du monument un homme qui chan-



ge de chemise ou de capot et l'affaire sera faite. Je dis mettez cela sur la face de derrière, car sur celle de devant les dames en seraient offusquées.

Pour pendant à ce monument, je recommande au lecteur l'écrit qu'il trouvera dans une autre colonne, intitulé: "Esquisse de la vie du Poète J. G. Barthe;" et en passant je dirai à cet "autre disciple de Comus" qu'il écrit d'une manière aussi atroce que "Comus lui-même" et son premier disciple—il faut bien leur pardonner: il paraît que c'est un mal de famille. Il verra que je me suis permis certaines libertés dans la diction de son article; s'il s'en formalise, qu'il ne m'écrive plus, alors il n'aura plus à se plaindre.

Esquisse de la Vie du Poète J. G. Barthe.



(enfant) ENEZ, ECOU-TEZ:—Jean Guillaume Barthe naquit on ne sait quand et peu importe; toute fois l'on sait qu'il naquit poète, et malheureusement que ce fut au Canada qu'il vit le jour. Sa réputation de

poète était faite avant qu'il fut né; ses talents étaient développés lorsqu'on le développait du milieu de ses langes; ce fut alors que ses nourrices qui furent plusieurs sans qu'elles fussent les muses; ce fut alors, dis-je, qu'elles lui instillèrent avec leur lait un goût pour les vers. Il fut par la suite placé au collège; rien en lui paraissait brillant ou même fantastique; la tradition ne nous apprend point si le lorgnon lui était indispensable alors, ou si le jabot ne fit rien de bon au pensionnat qui avait l'honneur insigne de le renfermer dans ses murs; peut-être avait-il la présence de ce qu'il ferait une fois dans le monde. Sa besogne s'y réduisait complètement à occuper l'espace le plus étroit possible sur les bancs où il traîna tout le cours de ses études. Son individualité jouait un bien petit rôle sur cette scène du jeune âge, car on ne s'apercevait de sa

présence dans la classe que lorsqu'il se mouchait ou baisait la terre.

Plus tard notre Poète grandit ; il secoua la poussière des bancs ; releva les basques de son habit et fit ses adieux au collège qu'il laissa une larme à un œil et des pilules devant l'autre ; car il allait oublier son chagrin dans une pharmacie. Il



“étudia” la nature des différentes drogues que son mentor administrait aux malheureux que des trenchées rendaient “vierges et martyres-!” On n'est pas bien certain si ce fut là qu'il s'initia dans la classification des ossements humains ; on pense cependant que ce fut alors qu'il jeta les fondements de cette grande connaissance de l'économie politique qui le place aujourd'hui comme un... ah ! mais laissons le figuratif tranquille et continuons à dérouler le peloton du fil de la vie de M. Barthe. On ne s'attendait guères alors à ce qu'il serait aujourd'hui ; “in illo tempore,” c'était le poète modeste, l'homme à petites prétentions qui usait souvent le mot, ou plutôt l'adverbe, “nonobstant.” Eh bien ! “nonobstant” tout cela, notre poète abandonna la pharmacie bien dégoûté de “purgare” et “seignare ;” on ignore encore à ce jour si dans un moment de dépit il ne vengea pas sa haine sur les fioles auxquelles l'on pense qu'il fit faire un “vol avec EFFRACTION” en les faisant voler ! Quoiqu'il en soit, il se retira du temple d'Esculape ; avant d'en avoir touché le seuil il secoua la poussière que ses chaussures et son cerveau avaient amassée en face du portique de ce temple. La profession de médecin ne convenait point à la turbulence de son caractère ; bouillant il préférerait faire des vers plutôt que de les soigner ! Il s'aventura ensuite à se soumettre au joug de Mercure, ce dieu tutélaire des larrons et des avocats ; ses goûts le portaient au barreau où il voulait se d'goiser et divaguer tout son soul ! Ses talents étaient mûrs, quoique penchant aux vers (au vert) ; il se mit donc à écrire. Si l'inspiration lui manqua, si les muses ne lui furent point trop prodigues de leurs faveurs, MARIE LOUISE lui vint en aide. Ce fut sous la douce haleine de cette nouvelle déité et à genoux devant cette beauté céleste qu'il ne soupirait qu'un amour passionné et même désordonné ; il en était tellement ravi qu'il ne lui fallait rien moins que l'épouse... et l'épouser dans les cieux pardessus le marché ! Cela est assez vraisemblable, vu que, comme vous le dites, M. le Charivari, il est toujours dans les nues !

Un matin en tirant ses bottes et souffrant encore sous l'effet des pavots qu'il avait à peine secoués de sa paupière une idée aussi patriotique que grandiose le frappa ; son pied s'arrêta avant d'avoir touché le bout de sa chaussure et ainsi demi-seré, il se rua à son secrétaire et saisit sa lyre—cette lyre talismanique qu'on a jamais vue mais qu'il jure posséder—il cria, il tempêta, et s'arrêta enfin sur un poème, une ode, une ode dityrambique où le “mâle clairon” faisait la plus grande partie des frais... La montagne avait vomie la souris de ses flancs, et M. Barthe acheva de mettre sa botte !!! Il n'aurait jamais dû mettre de botte ce matin-là ! elle fut son malheur ! car à peine les autorités surent-elles de la bouche du nouveau poète que l'on possédait un clairon Canadien, qui pis est un mâle, se mirent en frais de le dénicher et de se l'approprier ; mais elles ne trouvèrent d'autres clairons, que le poète lui-même, qu'elle écrouèrent en conséquence armes et bagage, son clairon y compris ! on lui refusa sa liberté provisoire par le rejet de sa requête pour un Writ “d'habeas corpus”. Ainsi



il parût à la barre avant de prendre place au barreau ! Or, voilà donc notre poète encagé,



un cygne qui dépérit dans un poulailler ! on lui refusa des plumes et de l'encre, on lui refusait donc son pain quotidien. Enfin, toute chose à une fin, et son incarcération eut donc un terme : on se plut à le lâcher et à se confondre en excuses de l'avoir tenu si long temps sous les verroux. Ceci lui acquit une célébrité : au lieu du triste cygne du poulailler on le vit sortir comme un lion de sa cage ! Il compensa pour le temps perdu et se mit en œuvre afin d'assouvir ses “cacoëthes sribendi,” et sa lyre invisible donna naissance à ses “martyres.” Il eut la modestie de ne s'y pas placer... quel désintéressement ! mais c'est qu'il savait bien

que les lecteurs de son effusion ne seraient pas assez ingrats pour l'oublier.

UN AUTRE DISCIPLE DE COMUS.

(La fin au prochain No.)



Qui paiera pour les pots cassés ?

Oui, je vous le demande, qui paiera pour les pots cassés, quand la conduite de M. Viger a été si peu honorable, surtout sur les derniers temps ? Lui qui sème la discorde encore aujourd'hui, par ses sourdes menées, ses petits coups en dessous qui ne suffisent qu'à créer un trouble passager dans nos rangs, et, aussitôt après, à nous mettre plus sur nos gardes. Par exemple, que devons-nous dire de sa conduite lors de l'arrivée du gouverneur ? Que devons-nous dire de son but qui voulait faire un instrument de la classe la plus respectable de ses concitoyens ? Que devons-nous dire de cette lettre qu'il écrivit de bonne heure le lundi matin, pour avertir “quelqu'un” de l'entrée de son Excellence afin de faire sortir la société de Tempérance ? Que devons-nous dire de ce “quelqu'un” qui occupe une position respectable, pour avoir dit au conseil de cette Société, qu'il avait reçu cette lettre un moment avant l'arrivée du gouverneur, et pour ne la leur pas avoir communiquée à l'instant qu'il la reçut, ne leur donnant pas ainsi le temps de délibérer sur les mesures qu'ils prendraient ? Quand aux pots cassés, M. Viger les paiera... La caricature ci-dessus représente les sociétés de St. Jean Baptiste et de la Tempérance les lui brisant sur le chef. Elles sont indignées d'avoir été jouées si honteusement par celui en qui elles reposaient encore quelque confiance ! Elles se vengent donc un peu plus sérieusement cependant que je les peints.

Pseudo—Levee de son Excellence.



EVON-NOUS ! ais-je dit un beau matin ayant l'intention d'aller faire visite à Sir Charles. Mais je perdis l'idée de visiter Son Excellence en apprenant qu'il ne voyait que ceux qui lui avaient affaire ; et comme la courtoisie seule me portait à l'aller voir le manque d'affaires me fit abandonner mon projet. Je donnerai de curieux détails sur ceux qui y furent par affaires. Gare à mon prochain !

La force de l'exemple.

Vous savez sans doute qu'avant ma naissance on n'osait à peine lever la plume contre M. Viger et ses amis, et que les autres journaux ne se mirent en frais de les tancer que du moment que je commençai à les traiter sans gants. Je suis donc fier d'avoir été le premier qui ait attaqué ces hommes qui avaient l'opinion publique trop en leur faveur; et je suis encore plus fier de voir que l'on suit mon exemple, quoiqu'on ne m'en fasse pas le compliment. N'importe, je suis si désintéressé que je ne soufflerais mot contre l'individu qui me pillerait *pro bono publico*. Quant à mes grands confrères qui s'efforcent aujourd'hui de faire oublier leur faiblesse en parlant plus haut que moi, j'espère qu'ils sauront mieux agir à l'avenir, car ils ne se sont pas conduits joliment envers moi: ils m'ont laissé aller de l'avant, et quand j'eus ouvert le chemin, ils s'y sont précipités ventre-à-terre afin de me distancer. Je ne m'en formalise point; le pays n'en retirera que du bien; continuez, mes amis, tandis que je vais prendre une autre route facile pour que vous puissiez vous y introduire après que les ronces et les épines auront été écartées par mes mains.

GOUVERNEMENT RESPONSABLE.— Le ministre des colonies, l'hon. Stanley a déclaré qu'il était opposé au Gouvernement Responsable, et notre Gouverneur et M. Viger disent qu'ils sont en faveur! Qui devons-nous croire maintenant?... Il y a fourberie quelque part. Si le ministre des Colonies est ouvertement opposé à cette mesure, comment le gouverneur et M. Viger peuvent-ils avoir le front de tromper le peuple au point de lui assurer qu'il jouira du Gouvernement Responsable lors qu'ils sont intérieurement persuadés du contraire. Les fourbes sont donc ici, et non pas en Angleterre, quoiqu'il peut s'en trouver là quelques uns abusant aussi de la bonne foi et de la patience des Canadiens..... Nous verrons

LES POURQUOI ET LES PARCEQUE.

A PROPOS DE L'ENTRÉE DU GOUVERNEUR.

Pourquoi les chevaux du Gouverneur et ceux de De Beurerie, étaient-ils comme M. Viger? Parcequ'on les menait par le nez.

Pourquoi la Société de St. Jean Baptiste a-t-elle mieux paru ce jour-là qu'à l'ordinaire, quoiqu'elle ne parada pas les rues? Parcequ'elle se moutra très-bien en restant chez elle.

Pourquoi M. Barthe fait-il du blanc un jour et du noir un autre? Parcequ'à l'entrée du Gouverneur, il voulait que les Canadiens se formassent en rang, lui qui s'efforce de mettre le trouble dans leurs rangs.

Pourquoi le Gouverneur et De Beurerie étaient-ils comme des hommes ivres? Parceque la police était obligée de les conduire.

Pourquoi le Gouverneur devait-il se comporter envers le pays comme il se comporta envers nos citadins? Parcequ'il leur faisait des saluts et qu'il devait s'occuper du salut de la patrie.

Pourquoi M. Gogy n'était-il pas comme son Excellence? Parceque Sir Charles était traîné à quatre chevaux et M. Gogy tiré à quatre épingles.

Pourquoi M. Barthe était-il imperceptible? Parcequ'on ne voyait qu'un jabot et un lorgnon.

Pourquoi voyait-on tant de pavillons jaunes? Parceque... Je ne dirai point les messieurs s'en piqueraient: non, j'n'aime point à faire des cornes à certaines gens; ça les offusquerait.

Pourquoi le Charivari n'y était-il pas? Parcequ'il croyait, qu'il y avait assez de tintamarre, "et que la compagnie n'était pas assez bonne pour lui!"

Pourquoi Lord Stanley approuve-t-il la politique de Sir Charles Metcalfe? Parceque les gros chiens ne se mordent jamais entre eux.

LES ON-DITS.

On dit que les électeurs de Richelieu sont déterminés à faire une assemblée pour censurer la conduite de M. Viger. On dit que ce dernier s'y oppose.

On dit que J. G. Barthe, M. P. P., D. C., s'est muni de tout ce qu'il faut, y compris Des Rasoirs, pour faire la barbe à ses électeurs à la Baie, le jour du grand dîner à trente sous, qui aura lieu le 3 Juillet.

On dit que le comté de Richelieu ne serait pas aussi favorable à son représentant actuel que le prétend l'Aurore. Il faut la laisser parler, la pauvre feuille! qu'elle se repaisse l'esprit d'illusions, vu que le réel ne lui est pas trop satisfaisant.

On dit que M. Barthe ne sait où donner de la tête..... au gouvernement responsable!

On dit aussi qu'un Tory a dit que le patron du Canada est un *singe en baliste*.

On dit que les employés des bureaux du gouvernement, disaient lorsqu'ils flânaient en emballant les papiers et autres nuisances de leurs départements: pour Montréal, on s'occupe fort-peu du qu'en-dira-t-on quand-ira-t-on.)

On dit que l'Aurore ne se vend plus à deux sous; du moins elle ne se vend point à si bon marché à M. Viger. Elle agit en fine commère, elle proportionne ses prix aux moyens de ses acheteurs.

On dit que M. Barthe égale le grand violoncelle, M. Nourrit. Il ne l'égale cependant qu'à l'Hotel d'Hodlow; ce qui est mystérieux! il y est *nourri* aux frais de M. Viger! Je savais bien que M. Barthe aimait la musique!

On dit que le cocher de M. Blenry fe-

sait une mine de coq-d'inde lors de l'entrée du gouverneur—il avait le col tout rouge!

On dit que le Ménestrel a paru: qu'il m'apparaisse-donc!

On dit que la vieille mesure qui avait été donnée ou plutôt prêtée par M. Viger à M. Barthe, pour le qualifier comme membre, est tombée en ruines, au point qu'elle n'est plus habitable. Alors l'ex-membre du comté d'Yamaska se trouve disqualifié. On lui a promis de lui prêter une autre propriété pour la prochaine election qu'il finira sans doute par s'approprier. Autant de moins pour les héritiers.

On dit que M. Viger a fait sortir M. Barthe de l'Hotel d'Hodlow, pour le mettre dans une pension privée, parceque le compte de l'hôtelier pour le dernier mois contenait un item de 12 bouteilles de champagne £6! ce qui, ajouté à £10, faisait une somme de £16 par mois à payer!! Encore autant de moins pour les héritiers!

On dit que le vénérable vieillard *aux cheveux blancs*, de CINQUANTE-DEUX années de travaux pour le *Bonheur de son pays*! qu'il a ternie en cinquante-deux secondes, se propose de faire nommer l'*Aurore* JOURNAL OFFICIEL!!!

Malbrough s'en vas en guerre

Mironton ton, ton, mirontaine,

Malbrough s'en vas en guerre,

Je n'sais quand il viendra.

On dit qu'une requête doit être présentée à la prochaine séance du conseil de ville, signée par 5130 Demoiselles, pour prier le Maire, les Echevins et Con-eillers, d'élever une taxe d'un LOUIS STERLING, par année sur chaque garçon qui passera TRENTE ANNES d'âge sans être marié.—Avis aux vieux garçons!

On dit que la grosse cloche St. Jean Baptiste est felée, et l'on dit de plus que cet accident lui est survenu quand elle sonnait le "*Domine Salvum fac reginam*" lors de l'entrée du gouverneur. Puisqu'elle aussi est devenu l'instrument du toryisme, il faut bien qu'elle soit "craquée" quand les nouveaux amis de l'administration sont presque tous "felés"!

Aux correspondants.—Si la fable de J. O. B. est originale elle vera le jour.—L'HOMME VERT ferait grand tort, s'il paraissait dans mes colonnes—ma foi, je serai BLEU! qu'il écrive sur d'autres sujets, mais qu'il laisse les robes noires tranquilles.—Cette chanson sur l'air de la "belle aventure, &c." est inadmissible.—

Montréal frissonne d'employés du gouvernement. On les distingue facilement à leur embonpoint et à leur figure de Rogers-Bontemps. Ils ont plumé la perdrix pendant qu'elle était prise! Il faut espérer, qu'ils sacrifieront de leur graisse publique car ils auront de la besogne à pleines mains du moment que l'affaire recommencera; ils ont flâné furieusement pendant près d'une année.